



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification du produit et de l'entreprise

No. produit	1000011758
Nom de la substance	12 OZ SW INTERIOR DETAILER VINYL LB 12PK
Renseignements sur la société	Sprayway, Inc. 1005 S. Westgate Drive Addison, IL 60101 United States
Company phone	Assistance générale 1-630-628-3000
Emergency telephone US	1-866-836-8855
Emergency telephone outside US	1-952-852-4646
Version n°	01
Date de péremption	25-Feb-2017
Usage du produit	Revêtement protecteur

2. Identification des risques

Description générale des risques Aérosol inflammable. CONTENU SOUS PRESSION.
Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Génère une projection de flamme à ouverture de valve totale et retour de flamme à tout degré d'ouverture de la valve. S'enflamme facilement au contact d'une source de chaleur, d'un étincelle ou d'une flamme. Peut être mortel si inhalé. Toxique. Cancérogène. Mutagène.

Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Il peut causer des effets toxiques chroniques.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Yeux Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Peau Peut entraîner une irritation de la peau.

Inhalation Peut provoquer le cancer par inhalation. Un mauvais emploi intentionnel par la concentration ou l'inhalation du produit peut s'avérer nocif ou mortel. Peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Ingestion Une exposition par ingestion d'un aérosol est peu probable. Des composants du produit peuvent être absorbés par ingestion. Effet irritant. Peut causer des nausées, des maux d'estomac et des vomissements.

Organes cibles Système nerveux central. Poumons. Système respiratoire.

Effets chroniques Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne peuvent être exposées à ce produit. Peut causer des anomalies congénitales. Le contact fréquent ou prolongé peut causer délipidation et dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite.

Signes et symptômes Les symptômes sont prostration, halètement, pâleur et mouvements non coordonnés. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.

Effets potentiels sur l'environnement Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
Butane	106-97-8	15 - 40
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	15 - 40
Propane	74-98-6	15 - 40
n-Hexane	110-54-3	10 - 30

Composants	No CAS	Pour cent
Acétone	Mélange	5 - 10
Autres composés sous les niveaux déclarables		7 - 13

4. Premiers soins

Procédures de premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact cutané	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.
Inhalation	Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Ingestion	Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Conseils généraux Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche. Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).

Méthodes d'extinction inappropriées En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Protection pour les pompiers

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur.

Données sur l'explosibilité

Sensibilité aux décharges électrostatiques Donnée inconnue.

Sensibilité aux chocs Donnée inconnue.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Mesures de précautions environnementales Le directeur environnemental doit être informé de tous les rejets majeurs.

Méthodes de confinement Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Si possible, tourner les récipients qui fuient de manière à ce qu'il s'en dégage des gaz plutôt que du liquide. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Tenir à l'écart des zones basses.

Méthodes de nettoyage

Ventiler la zone. Ne pas rejeter dans l'environnement. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer selon les réglementations applicables. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Autres informations

Nettoyer selon les réglementations applicables.

7. Manutention et entreposage**Manutention**

Ne pas goûter ni avaler. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas réutiliser des récipients vides. Lavez vigoureusement après manipulation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Entreposage

Conserver hors de la portée des enfants. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Aérosol niveau 3.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle****ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS Mélange)	STEL	750 ppm
	TWA	500 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS Mélange)	BEI	50 mg/l
n-Hexane (CAS 110-54-3)	BEI	0.4 mg/l

Canada. VLE Alberta. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS Mélange)	STEL	1800 mg/m3
		750 ppm
	TWA	1200 mg/m3
Butane (CAS 106-97-8)		500 ppm
	TWA	1000 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)		176 mg/m3
	TWA	50 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm

Canada. VLE Colombie-Britannique. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS Mélange)	STEL	500 ppm
	TWA	250 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	750 ppm
	TWA	600 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	20 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS Mélange)	STEL	750 ppm
	TWA	500 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	800 ppm
	TWA	50 ppm

Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS Mélange)	STEL	2380 mg/m3 1000 ppm
	TWA	1190 mg/m3 500 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m3 800 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	TWA	176 mg/m3 50 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m3 1000 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS Mélange)	PEL limite d'exposition autorisée	2400 mg/m3
		1000 ppm
n-Hexane (CAS 110-54-3)	PEL limite d'exposition autorisée	1800 mg/m3
		500 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	PEL limite d'exposition autorisée	1800 mg/m3
		1000 ppm

Directives au sujet de l'exposition**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

n-Hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Contrôle ingénieur

Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Les locaux où cette substance est entreposée ou utilisée doivent être équipés d'un dispositif pour rinçage des yeux et d'une douche de sécurité.

Équipement de protection individuelle**Protection pour les yeux et le visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).**Protection respiratoire** Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.**9. Caractéristiques chimiques et physiques****Apparence** Gaz comprimé liquéfié.**Point d'ébullition** 17.55 °C (63.59 °F) évalué**Couleur** Incolore.**Point d'éclair** -104.44 °C (-156.00 °F) Propulseur évalué**Forme** Aérosol

Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Odeur	fruité
Seuil de perception de l'odeur	Donnée inconnue.
pH	Sans objet évalué
État physique	Gaz.
Pression de vapeur	34 - 45 psig @70F évalué
Solubilité (eau)	Donnée inconnue.
Densité	0.629 évalué évalué
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	8.5 % évalué
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	2.1 % évalué
Autres données	
Chaleur de combustion	29.81 kJ/g évalué

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Contact avec des matières incompatibles.
Produits de décomposition dangereux	Donnée inconnue.

11. Données toxicologiques

Données toxicologiques

Produit	Espèces	Résultats d'essais
12 OZ SW INTERIOR DETAILER VINYL LB 12PK (CAS Mélange)		
Aiguë		
<i>Autre</i>		
DL50	Rat	19444.6191 mg/kg, évalué
	Souris	1883.9171 ml/kg, évalué
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	6307 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	5444.7056 mg/l, 15 minutes, évalué 2800 mg/l, 4 heures, évalué 322 mg/l/4h
	Souris	2893.6169 mg/l, 2 heures, évalué
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	207.6246 mg/kg, évalué
	Rat Wistar	423.9226 mg/kg, évalué
Composants		
Espèces		
Résultats d'essais		
Butane (CAS 106-97-8)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	658 mg/l, 4 heures
	Souris	680 mg/l, 2 heures
n-Hexane (CAS 110-54-3)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Souris	48000 mg/l, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'essais
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	24 mg/kg
	Rat Wistar	49 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 1442.847 mg/l, 15 minutes 658 mg/l/4h

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Effets locaux	Très toxique par inhalation.
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer.
Mutagénicité	Peut induire des anomalies génétiques.
Effets sur la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité.

12. Données écologiques

Données écotoxicologiques

Produit	Espèces		Résultats d'essais
12 OZ SW INTERIOR DETAILER VINYL LB 12PK (CAS Mélange)			
Algues	IC50	Algues	13021 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	1591 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	23.6766 mg/L, 96 heures

Écotoxicité	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Effets sur l'environnement	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Persistance et dégradabilité	Donnée inconnue.
Coefficient de partage	
Acetone	-0.24
Butane	2.89
N-hexane	3.9
Propane	2.36

13. Élimination des résidus

Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

TDG

N° ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition UN	AÉROSOLS, inflammables
Classement des dangers	2.1
Polluant marin	D
Dispositions particulières	80
Exceptions liées au conditionnement	If <1L: Limited Quantity

IATA

UN number	UN1950
UN proper shipping name	Aerosols, flammable
Transport hazard class(es)	2.1
Labels required	2.1

ERG code 10L
Special precautions for user Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.
Packaging Exceptions LTD QTY

IMDG

UN number UN1950
UN proper shipping name AEROSOLS
Transport hazard class(es) 2.1
Labels required None
Special precautions for user Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.
Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code Not applicable.
Packaging Exceptions LTD QTY

IATA; IMDG; TDG



15. Données réglementaires

Règlements du Canada Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.

Situation SIMDUT Contrôlé

Classement SIMDUT
A - Gaz comprimé
B5 - Aérosols Inflammables
D1B - immédiat / grave - TOXIQUE
D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

L'étiquetage SIMDUT



Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non

Pays ou région

États-Unis et Porto Rico

Nom de l'inventaire

Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)

Sur inventaire (oui/non)*

Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Cette fiche technique signalétique comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise